



LE BILLET DU MAIRE

L'année 2025 s'achève et le mandat électoral aussi. Ceci est donc peut-être le dernier billet que je rédige.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains.

Vous trouverez dans ce bulletin un résumé de la nouvelle loi électorale qui va changer notre façon de faire habituelle.

Dans le précédent bulletin, je vous avais fait part de l'intention de la direction de la Poste de supprimer cinq boîtes aux lettres sur la commune. Les courriers envoyés à toutes les instances possibles ont fait leur effet puisque, suite au rendez-vous avec la direction du courrier, nos cinq boîtes aux lettres sont restées en place. C'est une toute petite victoire sur le déshabillage perpétuel de nos campagnes, mais cette toute petite victoire nous fait malgré tout un grand plaisir.

Le Comité des fêtes continue son travail d'animation en proposant karaoké et loto.

Une nouvelle pièce de théâtre vous sera proposée les 17, 18 et 19 avril par la troupe d'Alligny dirigée par Bérangère IAFRATE.

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent pour notre commune, les associations notamment, mais aussi le personnel communal qui a toujours à cœur de travailler efficacement au service de tous, et bien sûr le Conseil Municipal et ceux qui, en son sein, répondent présents lorsqu'il en est besoin.

Le Conseil Municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs voeux pour 2026.

Marie-Christine GROSCHÉ

Dans ce numéro

Billet du Maire	1
Les Décisions du Conseil Municipal	2
CCAS	4
Etat-Civil	5
Infos diverses	5
Alligny Pratique	7
Le Coin des écoliers	8
La Vie Associative	9
Le Musée	20
Un peu d'histoire	26



Personnel Communal :

- ❖ Le contrat de Madame Sally JAMES a été renouvelé pour une durée de 1 mois, du 1^{er} au 30 septembre pour 9/35^{ème} hebdomadaire.
- ❖ Considérant l'évolution de carrière, le Conseil Municipal crée un emploi de secrétaire de mairie de catégorie B en remplacement du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de catégorie C.
- ❖ Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'assurance du personnel en cas d'arrêt maladie de plus d'un mois avec la CIGAC.

Gite d'étape :

- ❖ La régie de recette du gîte d'étape devant être modifiée, le Conseil Municipal décide qu'il convient d'ouvrir un compte DFT comme il en a l'obligation (DFT : Dépôt de Fonds au Trésor)



Travaux :

- ❖ Réserves incendie :
Le Conseil Municipal ayant examiné les devis, décide de confier les travaux de réserve incendie comme suit :
 - Réserves de Fétigny et de Pierre-Ecrise, soit 17 472€ TTC au total à l'entreprise GTPM.
 - Réserves de Jarnoy, Reglois et Les Plaines de Pensières, soit 25 841€ TTC à l'entreprise TPF Morvan.

Pour mémoire la réserve des Valottes déjà réalisée avait été attribuée à l'entreprise GTPM.

- ❖ Le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation des travaux d'enrobé dans la cour du nouveau local technique à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 9 233,28€ TTC, l'entreprise COLAS n'ayant jamais répondu à notre demande de devis.

Assainissement :

- ❖ Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le rapport assainissement 2024.
- ❖ Le conseil Municipal a fixé à 28cts le m³ la redevance de performance des systèmes d'assainissement pour 2025.
Ce tarif est défini par rapport à la qualité du système d'assainissement. Notre système fonctionnant correctement c'est le tarif minimum qui nous est appliqué. Chaque année le système sera réévalué et le montant sera fixé.

Cantine 1€ :

- ❖ En accord avec les communes du regroupement pédagogique le Conseil Municipal a décidé de maintenir le dispositif de cantine à 1€ pour les deux ans à venir. En principe, ce dispositif d'Etat s'arrêtera fin 2027. Il concerne 11 élèves et évolue selon le quotient familial.



Remplacement Tracteur :

- ❖ Le tracteur Massey Ferguson 5611 acheté en 2015 et ayant subi de nombreuses pannes et interventions coûteuses le Conseil Municipal a décidé de procéder à son remplacement. Après examen de 3 devis le choix s'est porté sur un Massey Ferguson 5S115 pour un prix de 80 000€ HT avec une reprise de l'ancien tracteur de 37 000€.



© pixers

Redevance d'occupation du domaine public :

- ❖ Le Conseil Municipal accepte la redevance pour occupation du domaine public des réseaux France Télécom pour un montant de 25,70€ pour l'année 2025.

Acceptation de dons :

- ❖ Afin de simplifier la procédure d'acceptation des dons, le Conseil Municipal autorise le Maire à accepter tous les dons et legs qui pourront être affectés à l'un ou l'autre des budgets.



Voirie :

- ❖ Le Conseil Municipal procède au versement d'un fonds de concours de 41 779,66€ à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs concernant les travaux de voirie 2025.

LA MUNICIPALITÉ REMERCIE :

- ❖ Jo BRIDGEMAN, Corinne NAILLON et Patrick GROSCHÉ pour leurs dons de sapins de Noël qui donnent un air de fête à notre village.
- ❖ Caroline GARNIER qui a, de sa propre initiative, décoré tout le hameau des Valottes.
- ❖ Monsieur FRUGTE Andréas pour son don au profit du CCAS
- ❖ Madame SALOMON pour son don au profit du CCAS
- ❖ Monsieur et Madame BOUGENOT pour leur don au profit du CCAS
- ❖ Denise CARRE qui, cette année encore, nous a confectionné une décoration de noël dont elle seule a le savoir-faire. (Photo ci-contre)





Au moment où j'écris ce mot pour le journal de fin d'année, nous pensons à la neige, au gel et aux frimas.

Cette année devrait être Noël au Balcon !

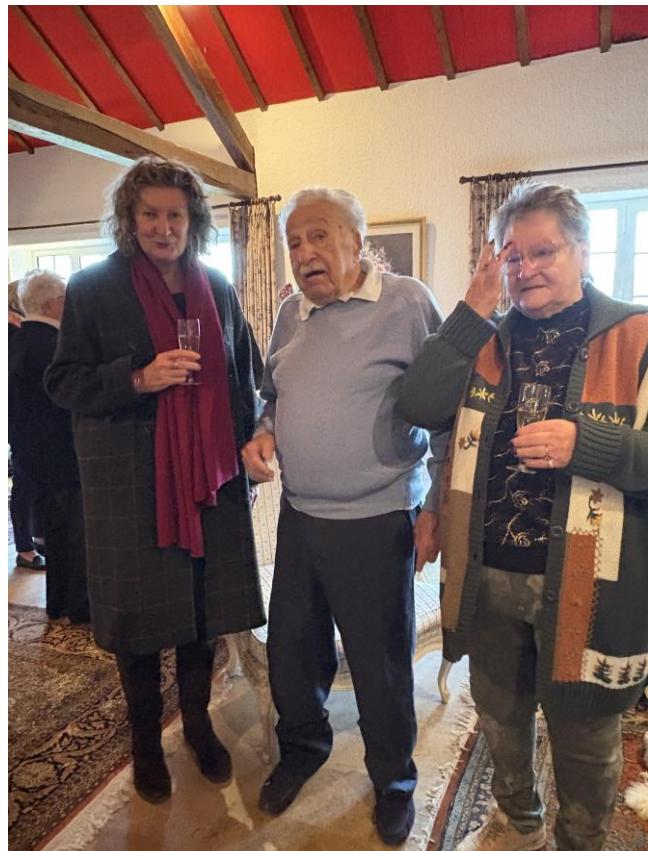
Tant mieux si nous économisons de l'énergie, c'est parfait !

Nous voyons de plus en plus de problèmes à tous les sujets. Peut-être avez-vous des droits que vous ne connaissez pas ! Il ne faut pas hésiter à appeler le Centre Social de Montsauche-les-Settons qui peut vous aider dans vos démarches.

Si vous avez dans votre entourage des personnes qui n'osent pas appeler à l'aide, dites-le-nous ! Nous ferons notre possible (s'ils le désirent) pour aller les saluer et discuter avec eux de leur situation. Il y a de plus en plus de difficultés dans ce monde, demander un coup de pouce n'est pas une honte. Appelez également la mairie, nous serons là !

Avoir chaud, le frigo plein, un toit sur la tête et la santé, c'est ce que nous espérons pour tous.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous, famille et amis !
Nicole



La Crête se targue d'avoir des centenaires,
Nous en avons aussi !

Madame le Maire et moi-même avons eu le grand plaisir d'aller visiter Monsieur MONTFORT afin de le féliciter et lui présenter nos vœux pour ses 100 ans, entouré de sa famille, enfants, petits-enfants, voisins et amis.

C'est en pleine forme qu'il nous a reçues.

L'air du Morvan est un bon air !!!

L'année passée c'était Madame DONNARD qui atteignait ses 100 ans.

Nous nous préparons pour 2026 !!

Une fois encore le Conseil Municipal salue respectueusement Monsieur MONTFORT.



2ème semestre 2025



Bonjour Bébé



Nous avons eu une naissance que les parents nous ont demandé expressément de ne pas faire figurer sur ce bulletin.

Ils nous ont quittés

Baptiste STOYKOFF, le 11 octobre 2025

Décès hors commune

Michèle FARACHE, le 27 novembre 2025

Lucien BAILLY, le 11 décembre 2025

Les décès qui figurent ci-dessus sont ceux qui ont été retranscrits sur les registres d'état-civil (décès sur la commune ou personne domiciliée à Alligny).

Si vous souhaitez faire paraître un décès qui n'est pas dans ce cas, vous pouvez contacter la Mairie.



Infos diverses



Fin de travaux

Le Hangar des cantonniers (ou des services techniques si vous préférez) est pratiquement terminé. Il ne manque plus que le goudronnage de la cour qui devrait être effectué au moment où vous lirez ces lignes. Il va faciliter le travail des agents communaux et permettre le stockage du matériel. Dans un second temps il nous faudra réaménager l'ancienne grange et notamment sécuriser le grenier dans lequel sont entreposées beaucoup de choses diverses et variées.





ELECTIONS MUNICIPALES : NOUVELLE LOI ELECTORALE

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

Comme je vous le disais dans le précédent bulletin, le mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants a changé.

Les élections se feront par listes paritaires. Il faudra donc voter pour une liste entière sans rature ni ajout. Tout bulletin comportant une rayure ou un ajout sera considéré comme nul.

Autre nouveauté : les listes devront comporter autant d'hommes que de femmes en alternant un homme, une femme...

Si au 1^{er} tour une liste a obtenu la majorité des voix, elle obtient la moitié des sièges +1.

Les autres sièges sont répartis entre les listes ayant plus de 5% des voix au prorata des voix obtenues.

Sans majorité au 1^{er} tour un second aura lieu.

En cas d'égalité parfaite, c'est la liste la plus âgée qui emportera la prime majoritaire

Il n'y a plus de notion de quorum.

Si vous créez votre entreprise et que vous souhaitez un encart dans le prochain bulletin municipal, contactez le secrétariat de Mairie.



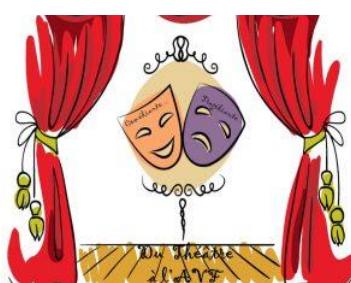
Nous vous rappelons que si vous souhaitez être informés par mail (manifestations, spectacles, avis de coupure d'électricité, alerte météo, avertissements de la gendarmerie...) vous pouvez nous envoyer votre adresse mail à : alligny.morvan@wanadoo.fr

Depuis 12 ans au service de votre intérieur.
morvantravauxinterieur.fr



Plaques de plâtre - Bandes à joints
Peinture - Revêtements de sols
Pour un devis, contactez-moi
06 80 95 34 23
Alexandre IAFRATE
Alligny-en-Morvan et alentours

"La troupe d'Alligny vous présentera sa nouvelle comédie le week-end des 17, 18 et 19 Avril 2026. Sur scène, vous retrouverez Catherine, Solange, Marie-Noël, Christine, Alain et Thierry pour un moment de rires et de détente ! Nous avons hâte de vous retrouver !"



Bérangère IAFRATE



**La Mairie est ouverte au public
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00**

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-
midi) et le samedi de 9h00 à 12h00
au 03 86 76 13 50

Bureau de Poste

Horaires d'Ouverture :

Du mardi au vendredi
de 8h30 à 10h00 et de 14h30 à 16h00.

Garderie Périscolaire

La garderie est ouverte pendant la période
scolaire dans les locaux de la cantine.

Les horaires :

Matin : 7h00 à 8h50

Soir : 16h20 à 18h45

Le tarif est en fonction du quotient familial

Point Internet-Bibliothèque

Un ordinateur avec connexion Internet est
disponible dans les locaux de la
Bibliothèque aux heures de permanences
des bénévoles soit :

- mercredi de 14h à 16h
- vendredi de 15h à 18h
- samedi de 10h à 12h

Rappel

*Si vous êtes nouveaux habitants
d'Alligny-en-Morvan, merci de vous
présenter au secrétariat de Mairie.*

Repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile
est proposé par le Centre Social.

Pour tous renseignements vous pouvez
le contacter au 03.86.84.52.52.

Tarifs : 10,40€ par repas.

Recensement citoyen

Les jeunes Français et Françaises doivent se présenter en Mairie
dans le mois où ils atteignent leurs **16 ans** afin de se faire recenser.

Cette démarche de recensement obligatoire leur permet
notamment de s'inscrire aux examens et concours et de participer
à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour toute information s'adresser à la Mairie.

Déchetterie de Montsauche

Déchets admis :

Gravats inertes, encombrants, cartons, papiers et autres
cartons, déchets verts, ferraille, verre, emballages en
mélange, huiles moteur, textiles, déchets ménagers
spéciaux, batteries, pneumatiques.

Horaires d'hiver :

(1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi: 08h30 à 12h30

et 14h00 à 17h00

du mercredi au samedi :

08h30 à 12h30

Horaires d'été :

(1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi et samedi :

08h30 à 12h30

et 14h00 à 17h00

du mercredi au vendredi :

08h30 à 12h30

Contact déchetterie : 03.86.78.81.92

Encombrants, prendre rendez-vous au 03.86.79.43.99

Conteneurs du cimetière

Les conteneurs verts
placés au cimetière sont
exclusivement destinés
aux déchets du
cimetière. **Il est
formellement interdit d'y
déposer des
ordures ménagères.**

Point d'apport volontaire

Il existe 4 points d'apport
volontaire dans notre commune,
destinés exclusivement au tri des
déchets.

**Il est formellement interdit d'y
déposer des sacs d'ordures.**
Des poursuites pourront être
engagées.

*Les inscriptions sur les listes électorales se font tout au
long de l'année.*

*Concernant les éventuelles erreurs d'état-civil sur vos
cartes électorales, vous pouvez déposer une demande de
correction en ligne à :*

<https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R49454>

Panne d'électricité

7

En cas de panne d'électricité vous pouvez **contacter**
directement les services ENEDIS au 09.72.67.50.58.



Rentrée à l'école

Lundi 1^{er} septembre, 30 enfants ont fait leur rentrée à l'école d'Alligny. Ils viennent des quatre communes du regroupement pédagogique : Alligny, Moux, Gien-sur-Cure et Ménessaire. Ils sont répartis en deux classes :

- 12 en petite et moyenne sections avec Julie ROETS, enseignante nouvellement nommée sur l'école et Delphine FRAZEY, Atsem
- 18 en grande section et CP avec Aurélie BLANC, enseignante et directrice et Régine FANDINO, Atsem.



Ils se rendent chaque mois à la bibliothèque pour des lectures et des emprunts de livres.



Ils bénéficient de l'intervention de Marion CAMPAY, directrice de l'école de musique de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Ils présenteront un spectacle à leurs familles le jeudi 18 décembre avec les élèves de l'école de Moux, sur le thème « Casse-Noisette ».





BIBLIOTHEQUE LES ACCROS DE LA LECTURE

Noël approche à grands pas et le livre de l'année va se refermer bientôt pour ouvrir une nouvelle page sur 2026. Mais en attendant, beaucoup d'événements, d'activités, d'animations se sont produits à la bibliothèque et en dehors.

Tout l'été les bibliothécaires sont restés à votre disposition pour continuer à permettre à nos lecteurs petits et grands de s'approvisionner en lecture, se faire conseiller ou papoter un moment.



Puis dès le mois d'octobre nous avons repris nos rendez-vous avec l'école et avec Gisèle Didi dans le cadre du contrat entre l'éducation nationale et le ministère de la culture (CLEA). Gisèle Didi est venue sensibiliser les enfants sur la création artistique à partir de la photographie qui est son métier (apprendre à regarder et à se regarder, à mettre en scène) dont la finalité est la création d'un leporello (petit album en accordéon) qui sera remis à l'école et aux enfants en avril 2026



Ce fut également fin septembre l'exposition des « Carnets de voyage » à l'Office du Tourisme des Grands Lacs jusqu'au 3 novembre. Pour les carnets de l'équipe d'Alligny, le thème que nous avions choisi étant les chemins empruntés par Jean Genet lorsqu'il était chez ses parents nourriciers, sont exposés à la bibliothèque jusqu'au 20 décembre.



Concernant le **concours des lecteurs des bibliothèques du Morvan**, Christine Bonnard qui faisait partie des 3 lauréats en lice, reçue en septembre par Lisa Zouhri, a remporté le 1^{er} prix avec son roman « *Le cimetière des éphémères* ». 321 suffrages ont été comptabilisés dont 71 pour la Nièvre et 45 pour la Com-Com Morvan-Sommets et Grands lacs.



Animation un mardi des vacances d'automne avec le RAM de Montsauche autour des petites chouettes qui ont occupé tout l'espace du Musée à partir d'activités ludiques et créatives.



Nous avons poursuivi tout au long de l'année l'**atelier d'écriture** et continué d'enrichir notre fonds documentaire avec de nombreuses nouveautés et le passage du bibliobus.

Nos permanences restent inchangées, l'adhésion est gratuite :

- **Mercredi 14h/16h**
- **Vendredi 15h/18h**
- **Samedi 10h/12h**

La bibliothèque sera fermée du 21décembre au 4 janvier

10

L'équipe des « accros de la lecture » vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'Année !!!



COMITE DES FETES D'ALLIGNY EN MORVAN

Repas spectacle 21 septembre La Nouba

Le Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan s'était associé à Générations Mouvement de Moux pour faire sa sortie à La Nouba près d'Avallon.

Après un repas copieux, nous avons passé un après-midi de fête tout en couleur.....du bonheur en plumes et chansons.



Soirée repas Karaoké 8 novembre



La soirée karaoké a été un véritable succès, réunissant bonne humeur, convivialité et ambiance festive.

Le menu préparé avec soin, par Bourgogne Morvan Traiteur, a ravi les convives.

Stéphane DJ a animé cette soirée, jusqu'au petit matin, laissant à tous un excellent souvenir !!!



MANIFESTATIONS A VENIR

Samedi 17 janvier : Assemblée Générale, Galette des rois à la salle des Bruyères à 17 h 00

Dimanche 15 mars : Loto, 14h00 salle des fêtes

Samedi 7 novembre : Soirée repas Karaoké

Dimanche 5 juillet: Vide grenier, buvette et restauration salle des fêtes

Mardi 14 juillet : Défilé aux lampions, tirage du feu d'artifice organisé par la municipalité suivi du bal (Salle des fêtes)

Venez nombreux à l'assemblée générale qui se tiendra le 17 janvier 2026, vous serez les bienvenus !

L'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes et une très bonne année 2026

Notre page facebook/Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan

Notre mail : cdfallignyenmorvan@gmail.com

Le Président : Guy Humbey (07 50 657 657)

Rencontre et loisirs

C'est de pire en pire maintenant quand tout le monde est présent, nous sommes une bonne dizaine.

Toujours des jeux, des rigolades et petits-goûters, l'ambiance est garantie.

Pause pour 4H, petits gâteaux, thé, café, petites boissons et Hop nous repartons jusqu'à 17h.

Notre porte est grande ouverte si vous avez envie de venir nous retrouver !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et peut-être à bientôt.

Nicole





GENERATIONS MOUVEMENT - CLUB DES GENETS D'OR

Banquet du 11 novembre

Le banquet du Club des Genêts d'Or s'est déroulé à l'Auberge d'Alligny en Morvan, en présence de Madame Le Maire et d'élus.

Un grand moment de convivialité autour des plats que le chef de cuisine Emmanuel Branlard nous avait concoctés ainsi que la fameuse Omelette Norvégienne en dessert.



Loto du 07 décembre 2025

Le Club des Genêts d'Or a organisé son loto gourmand. Petits et grands se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse ponctuée de rires et de moments de suspense à chaque numéro annoncé. Les participants ont tenté leur chance pour remporter paniers garnis, bons d'achat, bons restaurant et autres lots offerts par les commerçants locaux.

Nous remercions tous les participants !





MANIFESTATIONS EN 2026

- Mercredi 14 janvier : Assemblée Générale et Galette des rois à la salle des Bruyères
Dimanche 22 mars : Repas du Club
Mercredi 15 avril : Rencontre à la salle des Bruyères
Dimanche 14 juin : Repas du Club
Dimanche 13 septembre : Repas du Club
Mercredi 7 octobre : Rencontre à la salle des Bruyères
Mercredi 11 novembre : Banquet annuel du Club
Dimanche 6 décembre : LOTO du Club
Mercredi 16 décembre : Colis de Noël, à la salle des Bruyères

Ces dates pourront être modifiées suivant la disponibilité des salles ou autres motifs.

Si vous êtes jeunes retraités n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

En attendant d'avoir le plaisir de se retrouver, le Président et les membres du conseil d'administration vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président : Guy Humbey (07 50 657 657)

ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ALLIGNY-EN-MORVAN



Pour fêter la fin de l'année 2025 l'association a offert le repas de Noël aux écoliers d'Alligny le jeudi 18 décembre.

Nous vous rappelons que le repas des enfants est toujours à 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000€.

Egalement, la cantine est ouverte aux personnes souhaitant y prendre leur repas, sur réservation en amont.

L'association vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2026.



**Le président,
André COUDARD**



Alligny-en Morvan-Patrimoine



1 - Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

À l'occasion de la Journée du Patrimoine de Pays du 28 juin dernier dont le thème était « *Terre à Terre* », nous avons organisé la visite de la ferme du Bouéjo chez Céline HOUDE et Éric FEDOROFF. Malgré la canicule, une dizaine de personnes furent présentes. Les explications éclairantes des maraîchers nous ont permis de bien comprendre les méthodes biologiques et raisonnées. En particulier, nous avons saisi l'importance de savoir alterner les cultures dans les parcelles.

2 - L'atelier Patois.

Nous continuons à progresser dans le patois du Morvan grâce à Jean-François Mennetrey. Pour ceux qui voudraient rejoindre ce sympathique rendez-vous, il vous suffira de vous présenter le jeudi à 18h à la Maison des générations d'Alligny.

3 - Le Camion Culturel

Le Camion culturel du département de la Nièvre a proposé son spectacle le vendredi 1 août 2025, apprécié par une cinquantaine de spectateurs.

4 – La section Aménagement des chemins.

Nos amis Jean-Luc Grosche, Jo Bridgeman, Didier Vidal ont nettoyé les chemins de Mont Loup, la Petite Vie, la Vaubergère, la desserte de Beaumont à Champcommeau, le chemin de l'Etang de Beaumont, la liaison Pensières-la Coudrot, le chemin de Bazolles au Larré, le Poriot soit environ 45 kms de chemins entretenus.

5 – Concernant la catiche des loutres près du Ternin, nous allons placer une caméra d'extérieur pour suivre l'activité des loutres.



Autres informations : les terriers d'Alligny de 1649 et 1779 (cadastres) sont désormais disponibles sur le site des archives départementales :

<https://archives.nievre.fr/page/archives-en-ligne> >> Papier Terrier >> Alligny-en-Morvan : où l'on trouve quatre documents historiques très intéressants sur l'histoire de la commune. Jean-Pierre Cortet et Serge Calandre restent à votre disposition si certains veulent des précisions.

D'autre part, les Archives Départementales de la Nièvre ont reçu l'intégralité des bulletins municipaux de la commune qui sont désormais archivés. Remerciements à Danielle Branlard qui nous a fourni des numéros manquants.

Les projets 2026 :

Pour la Journée du Patrimoine de Pays **du 28 juin 2026** avec pour thème « *Tours et Détours* », une promenade serait à l'étude au finage des Guttes-Bonin en relation avec la réfection du lavoir. Bien qu'il fût restauré il y a quelques années par notre association, le lavoir a depuis souffert de la grêle.

Un chantier est prévu le **30 mai 2026** dès 10 h pour la reprise de la couverture, le nettoyage des lieux.

Concernant les visites de l'église d'Alligny-en-Morvan, nous allons actualiser le flyer et proposer quelques dates de visites pour l'année prochaine

Et bien sûr ! nous poursuivons les autres activités : l'atelier Patois, les jeudis à 18h et le camion culturel du département de la Nièvre l'été prochain.

Jean-Luc Grosche et son équipe poursuivent l'entretien des chemins de la commune.

L'Association « Alligny-en-Morvan Patrimoine » est ouverte à tous. Nous accueillons tout volontaire qui souhaite nous rejoindre. Pour adhérer à l'Association, pour faire un don, il suffit d'envoyer un e-mail à association : amp@gmail.com

Le bureau : Françoise Audisio, Présidente ; Serge Calandre, Secrétaire ; Catherine Taris, Trésorière.



Association LAI VIE HAUTE

LES VOIES ANTIQUES EN FÊTE

Cette année la Journée des Voies Antiques en Fête s'est déroulée à ALLIGNY-en-MORVAN le dimanche 20 juillet.

Nous avons accueilli 450 spectateurs tout au long de la journée. Le matin les randonneurs ont pu assister à quatre saynètes et écouter la narration d'un conte par Nicolle. L'après-midi quatre saynètes se jouaient dans différents endroits du village.

La préparation de cette journée spectacle commence dès le mois d'octobre avec l'écriture des textes. Il s'agit d'un travail collectif où chacun apporte ses idées. Nous nous réunissons tous les 15 jours et lorsque tous les textes sont finalisés nous procédons à la distribution des rôles et les répétitions commencent mi-avril.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles que ce soit pour jouer, être guide, participer à la mise en place etc. N'hésitez pas à nous rejoindre.

**En 2026 16^{ème} édition
des Journées des Voies Antiques
19 Juillet 2026 à Gien sur Cure.**

Section randonnée

L'association organise des randonnées chaque mois :

- Les premier et troisième mardi à 14H au départ de MOUX-EN-MORVAN.**

Une rando classique encadrée par Alain KERNE (entre 8 et 10km)
06 30 33 63 49

- Le premier samedi du mois à 14h au départ d'ALLIGNY-EN-MORVAN :**

Une rando classique encadrée par Alain KERNE (entre 8 et 10km)

Une marche plus douce et moins longue encadrée par Catherine LASSALLE (environ 4km) 06 85 85 24 74

Et nous organisons chaque année une **rando citadine** à destination d'une ville. Cette année nous sommes allés à BOURG-EN- BRESSE le samedi 21 juin.

En **2026** la randonnée citadine aura lieu le **samedi 6 juin** à destination de **SALINS LES BAINS et ARC ET SENANS**.

Pour nous contacter :

Notre adresse mail : laiviehaute@orange

Notre site internet : laiviehaute.fr

Anne Assié, présidente : 07 83 13 56 38



Photos Alligny en Morvan 2025



A NOTE PORTÉE



La Musique.....et la Magie de Noël

En cette fin d'année, au nom de l'association A Note Portée, je souhaite adresser un remerciement chaleureux à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de 2025 une année riche en émotion, en rencontres et en moments musicaux partagés.

Après une fête de la Musique exceptionnelle, nous avons eu le plaisir de prolonger la dynamique de l'année 2025 et de la clore par notre Marché festif du 19 décembre 2025, un rendez-vous qui a mêlé convivialité, esprit de fête et belles surprises musicales. Merci aux exposants, artistes, bénévoles et partenaires qui, chacun à leur manière, ont participé à faire de ce moment un temps fort de notre village.

Un grand merci également à la municipalité pour son précieux soutien tout au long de l'année, ainsi qu'aux habitants et visiteurs qui répondent toujours présents à nos événements. Votre enthousiasme est le moteur de notre association.

A Note Portée est fière de contribuer à l'animation et à la vie culturelle de notre commune, et nous avons déjà hâte de partager avec vous de nouveaux instants chaleureux, musicaux et fédérateurs en 2026.



L'association A note Portée précise que les personnes qui souhaitent nous soutenir peuvent soit faire un don pour un montant libre, soit adhérer à l'association pour un montant de 10€ pour l'année 2026. Grâce à un petit geste, L'Association a le pouvoir de vivre.

Musicalement
Julien BOURGEAC
Président de l'association A Note Portée

De tout un peu

Nous sommes maintenant une dizaine à nous retrouver le vendredi après-midi de 14h à 17h à la salle de la Maison des Générations.

Chacune de nous fabrique selon son choix perso ou pour l'Association « Tricotez Cœur ».

Nous envoyons environ 5 ou 6 colis par an, c'est pour cela que nous avons participé au Marché Festif. Les quelques bricoles vendues nous aident financièrement aux frais d'envoi.

Si le cœur vous en dit, venez vous joindre à nous, vous serez accueillies chaleureusement.

Peut-être à bientôt de vous voir.

Bonnes fêtes de fin d'année !!!



PS : si vous voulez venir voir comment ça se passe vous serez également les bienvenues.

18

Nicole



Depuis la Toussaint, le marché a pris ses quartiers d'hiver dans la salle du gîte communal :

Tous les vendredis de 17h30 à 19h30 jusqu'au 19 décembre 2025.

Un vendredi sur deux, de janvier à mars 2026, les semaines impaires :

2, 16 et 30 janvier, 13 et 27 février, 13 et 27 mars.

Tous les vendredis à partir du 03 avril 2026, en extérieur.

Vous y trouverez vos **producteurs et transformateurs locaux** habituels, pour la plupart en agriculture biologique et tous situés à moins de 20km d'Alligny (biscuits-barres énergétiques, champignons, cidre, confitures, fromages hors période d'agnelage, herboristerie et cosmétiques naturels, légumes, miel, œufs et huile, pain, plats marocains, viande, ...) ainsi que le petit nouveau de l'année (bière de Mickaël).

A partir du printemps, d'autres exposants nous rejoindront, notamment Jean-Louis et ses livres. Et bien sûr le camion pizza est présent sur la place une bonne partie de l'année.

Durant l'hiver, nous accueillons régulièrement le **stand des collégiens** pour les aider à financer leurs projets. A cette occasion, munissez-vous de vos bocaux à remplir de **soupe vendue à prix libre** !

Et pour fêter la fin de l'année, le marché du 19 décembre revêt ses plus beaux atours pour un **marché festif à la salle des fêtes de 16h à 20h** suivi d'un concert organisé par l'association « A note portée ».

Nous vous souhaitons une excellente année 2026 !

L'équipe du marché



19



Articles de l'Association les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique

Chères habitantes, chers habitants d'Alligny-en-Morvan,

À l'approche des fêtes, l'association des Amis du Musée des nourrices et des enfants de l'Assistance Publique vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour une belle fin d'année.

Nous remercions également nos adhérents, bénévoles et partenaires — parmi lesquels la commune, la communauté de communes et l'équipe du musée — pour leur présence fidèle et leur engagement, qui permettent au musée de continuer à vivre, à transmettre et à rayonner.

Bien que le musée rouvre à la mi-mars, nous aurons grand plaisir à accueillir à nouveau les habitants d'Alligny dès la prochaine saison et à partager avec vous nos projets ainsi que les nombreuses animations proposées tout au long de l'année par le musée.

Très belles fêtes à toutes et à tous !

Le Bureau des amis du musée

1° L'Association au Salon du Livre de Moux-en-Morvan

Pour la deuxième année consécutive, l'Association des Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique a participé au Salon du Livre de Moux, qui s'est tenu le 3 août dernier dans une ambiance chaleureuse et ensoleillée.

Présents tout au long de la journée, Françoise (vice-présidente) Sylvain (secrétaire), Jean-Marc (trésorier), Gérard (secrétaire adjoint) et Martine (présidente) ont tenu un stand afin de représenter le musée et de présenter nos actions.

L'objectif de cette présence était d'aller à la rencontre du public, de faire connaître le musée à celles et ceux qui ne le connaissent pas encore, et d'échanger autour de son histoire, de ses actualités et des projets en cours.

Cette participation, devenue un rendez-vous attendu, nous permet de rappeler que le musée n'est pas seulement un lieu de mémoire, mais aussi un espace vivant qui continue à se construire avec et pour le territoire.



2 ° Journées Européennes du Patrimoine à Alligny-en-Morvan Un beau succès pour les Journées du Patrimoine

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, placées cette année sous le thème du patrimoine architectural, le Musée des Nourrices a ouvert gratuitement ses portes et proposé un programme très apprécié du public.

Cyril Brulé, architecte associé de l'Agence Correia et vice-président du Parc, a donné une conférence consacrée à la conception architecturale du musée, permettant de comprendre les choix esthétiques, techniques et historiques qui ont façonné ce lieu unique au cœur du Morvan.

L'association a également assuré une visite guidée du musée, qui a rencontré un réel succès : de nombreux visiteurs sont venus découvrir ou redécouvrir ce patrimoine exceptionnel qui fait la singularité d'Alligny-en-Morvan.

Ces moments d'échange, de transmission et de mise en valeur de notre histoire locale contribuent pleinement à la mission du musée et de l'association : préserver, expliquer et partager un héritage qui appartient à tous

De très jeunes visiteurs aux journées du patrimoine

3 – Journée Européenne des Associations d'Amis de Musées (12 octobre)

Une belle journée de rencontres au musée

Le 12 octobre, le Musée des Nourrices a participé à la Journée Européenne des Associations d'Amis de Musées, un rendez-vous qui met en lumière l'engagement bénévole et citoyen au service de la culture.

Cyril Brulé a de nouveau assuré une visite guidée du musée, qui a attiré un public différent de celui des Journées du Patrimoine et suscité de nombreux échanges. Les visiteurs ont ainsi pu porter un regard renouvelé sur l'histoire des nourrices, de l'enfance placée et plus largement sur la mémoire du territoire.

L'après-midi, l'autrice Noëlle Renault était présente pour rencontrer les visiteurs, présenter son nouveau livre et dédicacer ses ouvrages. Sa présence a été très appréciée et a contribué à faire de cette journée un moment vivant, partagé et enrichissant.

Une nouvelle fois, le musée a montré qu'il est un lieu de vie, de savoir et de rencontres, ancré dans son territoire mais ouvert sur le monde.



Cyril Brulé, architecte associé de l'Agence Correia



4° – Jean Genet à Alligny-en-Morvan : un podcast France Culture avec l'association

Le musée au micro de France Culture

En 2024, France Culture a consacré une série documentaire en quatre épisodes à la vie et à l'œuvre de Jean Genet, l'une des figures littéraires les plus singulières et fulgurantes du XX^e siècle. Intitulée **Jean Genet, l'art de la fugue** et réalisée par Nedjma Bouakra, cette création radiophonique revient notamment sur les années d'enfance de l'écrivain, placé dans une famille nourricière d'Alligny-en-Morvan au début du siècle dernier. Pour éclairer cette période décisive, **Jean-Pierre Cortet** et **Martine Vergnes Roué**, présidente de l'association, ont été sollicités et ont participé à l'émission pour apporter leur regard et leur connaissance de l'histoire locale.

Alligny : la première maison de Jean Genet

Avant de devenir le poète, dramaturge et romancier célébré dans le monde entier, Jean Genet fut l'un des nombreux enfants placés dans le Morvan. Son séjour à Alligny constitue l'un des premiers chapitres de sa vie, longtemps méconnu mais essentiel pour comprendre son parcours.

Le podcast interroge cette enfance marquée par l'exil, le placement et l'apprentissage de la langue et de la solitude – autant d'éléments qui nourriront plus tard son écriture.

Une mise en valeur du territoire et de son histoire

La participation de l'association à cette émission nationale constitue une belle reconnaissance du travail engagé depuis plusieurs années :

- faire connaître l'histoire des nourrices du Morvan et des enfants placés,
- valoriser le patrimoine social et humain du territoire,
- montrer combien l'histoire locale s'inscrit aussi dans la grande histoire culturelle et littéraire.

Pour Alligny-en-Morvan, être présent dans une production France Culture, diffusée à large échelle, est une manière de rappeler que le village demeure un lieu de mémoire vivant, dont l'histoire continue de dialoguer avec les questions d'aujourd'hui.



©HULFON-DEUTSCH Collection/GETTY



5°– L'exposition des nourrices du Morvan à la Galerie François Pompon

De la nourrice morvandelle à l'assistante maternelle : un métier, une vocation

Du **4 au 12 août**, la Galerie François Pompon de Saulieu a accueilli l'exposition « **Nourrices d'hier et assistantes maternelles d'aujourd'hui** », présentée par l'Association des Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique.

Conçue en 2024, cette exposition propose un regard inédit sur la continuité entre **les nourrices du Morvan d'autrefois** et **les assistantes maternelles d'aujourd'hui**, à travers :

- **un reportage photographique de Guillaume Dréau**, réalisé auprès de professionnelles en activité,
- **des textes sensibles de la sociologue Caroline Ibos**, qui mettent en mots leur engagement, leur quotidien et la place essentielle qu'elles occupent dans la société.

Documents d'archives, témoignages contemporains et images artistiques se répondent, faisant dialoguer mémoire et présent, savoir-faire d'hier et métier d'aujourd'hui.

Cette étape à Saulieu a rencontré un beau succès et permis d'aller à la rencontre d'un nouveau public : habitants, familles, visiteurs et curieux ont découvert cette page vivante de l'histoire sociale du Morvan.

Très demandée, l'exposition poursuit désormais **son itinérance** dans différents lieux culturels et relais petite enfance hors du territoire.

Par cette diffusion, l'association continue de valoriser **ces métiers du soin et de l'accueil**, longtemps invisibles mais essentiels à la vie de nos familles et de nos villages.





6°- Un nouveau projet pour valoriser le métier d'assistant familial

Les assistants familiaux : un pilier méconnu de la protection de l'enfance

Après avoir consacré l'année 2024 aux assistantes maternelles, l'Association des Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique s'engage désormais dans un nouveau chantier tout aussi important : **la valorisation du métier d'assistant familial**, ces professionnels qui accueillent à leur domicile des enfants confiés par l'Aide sociale à l'enfance.

Discrets, souvent méconnus du grand public, les assistants familiaux jouent pourtant un rôle essentiel : ils offrent un cadre de vie, une stabilité, une présence éducative et affective à des enfants en situation de vulnérabilité. Leur quotidien est fait d'écoute, d'adaptation, d'accompagnement, mais aussi de nombreuses responsabilités, souvent peu reconnues.

Ce projet, mené avec les assistants familiaux eux-mêmes, plusieurs chercheurs en sciences sociales et nos partenaires institutionnels, aura pour objectifs :

- **de mieux faire connaître ce métier auprès du public,**
- **de rendre visibles les réalités et les enjeux de leur mission,**
- **de contribuer à une meilleure reconnaissance professionnelle,**
- **et de soutenir la réflexion autour de la protection de l'enfance aujourd'hui.**

Plusieurs actions sont en cours de préparation : une recherche universitaire, des témoignages croisés, un travail documentaire, et une restitution publique prévue en 2026, à Alligny-en-Morvan, sous forme de journée d'étude et de rencontre culturelle.

Avec ce projet, notre association poursuit sa mission : **faire vivre l'histoire de l'accueil des enfants placés, tout en donnant la parole à celles et ceux qui, aujourd'hui encore, en écrivent les pages quotidiennes.**

7° - Les Nourrices : une série historique ancrée dans le Morvan

La série *Les Nourrices* est actuellement en cours de tournage en Bourgogne et en région parisienne. Ces six épisodes feront connaître au public de France 2 le monde des nourrices à la fin du 19^{ème} siècle. Cette histoire est évidemment familiale à Alligny mais peu connue de façon générale. Les scénaristes, Vincent Robert, à l'origine du projet, et Alexandra Echkenazi, ont puisé leur inspiration dans des récits familiaux, des témoignages. Vincent Robert est né à Lormes, il réside dans la Nièvre et, bien sûr, il a visité à plusieurs reprises le Musée des nourrices et des enfants de l'assistance publique.

La série suit le destin croisé de trois femmes : Rose, une jeune mère morvandelle devenue nourrice à Paris, Odette, une sage-femme moderne et féministe et une comtesse parisienne. Le scénario s'appuie sur des recherches historiques précises afin de s'approcher de la réalité de cette « industrie nourricière ». On découvrira aussi les conditions de vie de ces nourrices, le sentiment de culpabilité de laisser leur enfant pour en allaiter un autre, l'exploitation du corps des femmes, les conséquences sur les villages ruraux du Morvan. Le lien avec le territoire est capital pour les scénaristes et les réalisatrices, Savina Dellicour et Vania Leturcq, se sont inscrites dans cet ancrage.



Certaines scènes ont été tournées à la gare de Bligny sur Ouche où une association maintient en état de marche une locomotive à vapeur. Une grande importance a été donnée à l'exactitude des décors, des costumes.

Vincent Robert insiste sur le caractère patrimonial de cette série et sur l'hommage rendu à ces terres du Morvan où presque chaque famille a un lien avec l'histoire des nourrices ou avec celle des enfants assistés. Il a pour projet de faire bénéficier les morvandiaux d'une projection en avant-première mais chut ! Il est trop tôt encore pour en parler...

Nous attendons avec impatience la diffusion de cette série.

Nos remerciements chaleureux à Vincent Robert pour l'entretien qu'il nous a accordé.

Sylvie Baudequin

8° - LES « PETITS-PARIS » ET LES MAQUIS DU MORVAN

Au sein de l'association, un groupe de travail de deux personnes a entamé une étude historique inédite concernant les enfants de l'Assistance publique de Paris qui avaient intégré les maquis morvandiaux durant la dernière guerre. Le décès brutal et prématuré de Jocelyne Millot, membre de ce groupe, m'a amené à poursuivre seul ce projet, auquel elle tenait.

Les écueils méthodologiques sont légion pour retrouver la trace de ces « Petits-Paris », vu l'aspect lacunaire des sources archivistiques, tant sur le plan local que parisien, et la dispersion des informations. Certains maquis (Camille, Bernard, Socrate, Louis, Serge, Molphey) sont assez bien renseignés, au contraire d'autres non comme Verneuil, dans l'Yonne, par exemple. Il a fallu également se mettre à la recherche, ce qui n'est pas toujours possible, des points de chute de ces enfants dans les familles nourricières morvandelles (essentiellement dans des hameaux) avec lesquelles ils ont assez souvent gardé des contacts, ainsi qu'avec le terroir.

La rareté des homologations militaires après la guerre est à creuser, mais certaines personnalités émergent, par leurs actions et leurs responsabilités (deux chefs de maquis, aux maquis Bernard et Molphey, et l'infirmière du maquis Socrate).

Ce travail sera publié par l'Académie du Morvan en début d'année 2026 sous forme d'un bulletin d'une centaine de pages (avec deux autres volets, l'un sur les déportés de l'Autunois, l'autre sur la journée du 10 août 1944 à Arleuf).

L'étude ne sera pas terminée pour autant, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Nous pouvons dénombrer à ce jour environ 100 personnes qui répondent aux critères, il restera d'autres données à éplucher et à analyser.

Christian Bouchoux



Une huilerie à Fétigny

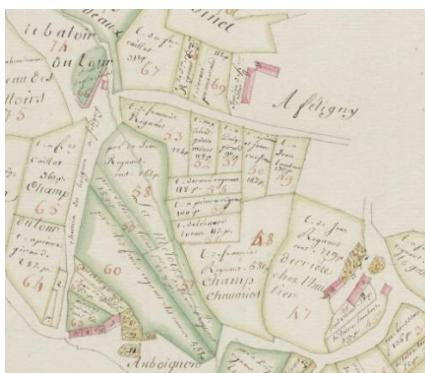
Au cours du XVIII siècle, une huilerie a fonctionné à Fétigny

Dans sa Monographie d'Alligny-en-Morvan, l'Abbé Bruneau cite « *des maisons et héritages... de Philipe Jacob (avant 1649)* » et « *des masures appartenant à Jean Rigneault appelées Derrière chez l'Huilier* ». Il y aura plusieurs Jean Rigneault de père en fils.

Jean Rigneault (dit Claudin) marié à Jeanne Meuley est *huilier à Fétigny* au décès de sa fille Madelaine le 27 mars 1717

Suit Dominique Rigneault, marié à Anne Rigneault le 25 octobre 1732, *huilier à Fétigny* en 1773. Le jeudi 13 février 1755, décède Dominique Rigneault, *âgé de 48 ans, huillier à Loüis Jacob*. Puis probablement son fils Jean Rigneault : par son acte de mariage du 23 janvier 1759 et de décès du 9 février 1785, Jean Rigneault est huilier à *l'Huys Jacob*.

D'autres Jean et Dominique Rigneault à la même époque exercent comme meunier au moulin Guijon (disparu depuis sous le lac de Chamboux).



Désormais, à Fétigny on retrouve le lieu-dit « *Puits Jacob* » et le chemin « *Rue du Puits Jacob* »...et un puits fermé.

Le Moulin de Marnay sera ouvert pour les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 2026



Visite gratuite avec la présentation d'un ouvrage sur l'historique du moulin de Marnay et d'autres moulins avoisinants.



L'administration communale d'Alligny en Morvan pendant la période révolutionnaire (1790-1800) (suite)

Nous avions évoqué la **réfection de l'ancien pont** établi à l'emplacement de l'actuelle passerelle. Le 11 novembre 1792, les travaux avaient été adjugés à Pierre Beaufour, maçon, pour 197 livres. Vraisemblablement pour des exigences municipales nouvelles, le 4 août 1793, on lance une nouvelle adjudication au rabais qui démarre à 525 livres. Beaufour propose 350 livres et c'est Jean Digoy de la Crémaine qui l'emporte avec 325 livres. Jean Pernot, couvreur à La Ferrière, se porte caution et les conditions sont précisées : un tiers payé d'avance, les deux autres payables après l'achèvement et visite par un expert, les planches devant être prêtes à poser au 1^{er} septembre. Ceci pour profiter de la période de basses eaux.

La visite prévue a lieu le 3 novembre par un expert de Saulieu et Joseph Maume, expert aux Valottes, qui demandent la « *réfection du pavé partout où il sera besoin pour que l'eau s'écoule sur les bords* ». Enfin, le 31 mars 1794, on procède au paiement des entrepreneurs. L'entreprise aura duré plus d'un an et aura coûté, en fait, 420 livres.

En ce printemps 1794, la **misère** s'accentue car, comme nous l'avons dit, les réserves s'épuisent et la nouvelle récolte est à venir. De plus, les nombreuses réquisitions (grains, animaux...) ajoutent à la pénurie. En effet, au **plan national**, nous sommes toujours sous le gouvernement révolutionnaire de Robespierre. C'est un régime de centralisation à outrance et toute **l'économie est tournée vers la guerre**. C'est aussi l'époque de la **Terreur** qui s'organise contre les « **suspects** » qui pourraient nuire à la République. Cependant, même après la chute de Robespierre (27 juillet 1794) et l'avènement du Directoire, les mesures révolutionnaires subsistent jusqu'en 1795.

Nous avons déjà donné quelques exemples des conséquences de la **pénurie** (notamment de grain) et des conflits que cela génère, mais d'autres cas méritent d'être relatés, qui montrent la difficulté de juger, pour les élus, et le rôle de la délation. Ainsi, ces jugements du Comité de Salut public d'Alligny le 29 mai 1794 : un manouvrier de Bazolle, Andoche Collenot, se plaint « *qu'on le fait jeûner, lui et sa famille, (...) qu'il demande un bon pour avoir du grain et que nous ne voulons pas lui en donner* ». On lui propose un bon pour deux mesures de seigle et une d'avoine mais il proteste « *qu'il ne voulait point d'avoine et de même a juré en disant : diable à celui qui a inventé de donner des bons !* ». Alors, le Comité envoie chez lui 4 gardes nationaux pour perquisitionner et « *y ont trouvé 40 livres de pain dans 2 miches, de plus s'est trouvé un voisin qui a dit qu'hier il en a fait 3 miches* ». Il est condamné à 2 jours de détention et 10 sols pour les frais.

Le même jour, un laboureur du domaine d'Alligny, Jean Caillot, demande lui aussi un bon pour avoir du pain. « *Lequel a dit qu'il n'avait point de pain chez lui avec de très mauvaises raisons* ». Une perquisition est ordonnée et l'on trouve chez lui 15 mesures et demie de seigle et 2 mesures et demie d'orge. Il est condamné à 2 jours de détention et 5 livres d'amende « *distribuées comptant à Lazarette Simonot de Jarnoy laquelle est en grande nécessité* ».

En novembre de la même année, la rareté des subsistances amène la municipalité à prendre l'arrêté suivant contre les citoyens les plus aisés : « *les propriétaires, laboureurs, fermiers, locataires, ne tiendront qu'un seul chien courant* ». Pas de gaspillage de nourriture !

Ce même mois, le district ordonne le **recensement des ensemencements de tous les grains** et nomme le citoyen Donnet pour en faire le tableau ; il doit indiquer tous les champs labourés de



chaque hameau. Il s'agit sans doute d'évaluer la récolte future pour prévoir d'éventuelles réquisitions.

Enfin, si la municipalité fait tout son possible pour réaliser les **réquisitions** ordonnées par le district : [béliers pour l'armée, le huitième des porcs en juillet 1794 et cent quintaux d'avoine (dans les 48 heures), quatre bœufs de trait en janvier 1795], elle fait aussi remarquer les difficultés rencontrées : grêle et orages ayant ravagé les grains, grandes gelées ne permettant pas « *de transporter les bœufs sans préjudice* »...

Encore une réquisition à signaler : celle des chanvres, en octobre 1794, « *qu'ils soient teillés ou non* ».

Là aussi, deux citoyens sont chargés de faire leur recensement et ils ont 10 jours pour le faire. Signalons aussi une anecdote éclairante concernant les réquisitions : en février 1795, la commune doit fournir quatre bœufs qui seront conduits à Montsauche et de là à Chinon la Montagne. Deux citoyens sont nommés pour les choisir et les évaluer. On en repère deux chez Nicolas Chaumien à la Place, leur hauteur est de « *3 pieds et demi* », l'un « *sous poil gris et rouge, corne en chèvre* » l'autre au « *poil blond et châtain marqué de gris sur la queue, même corne* ». Deux autres chez le citoyen Claude Ligeron fermier à Ruère, « *hauts de 4 pieds 3 pouces, l'un sous poil rouge et gris, corne ordinaire, l'autre sous poil rouge et bien corné* ». [Ces indications sont précieuses pour connaître la race élevée en Morvan à cette époque. Il s'agit de bœufs de petite taille (1,13m pour l'un, 1,37m pour l'autre) ne dépassant guère 300 kg. Les bovins de race Charolaise ou Nivernaise n'atteindront le Morvan que vers 1840-1850] Le citoyen Chaumien a bien fait sa livraison mais Ligeron n'a pas fait la sienne. Un citoyen est donc requis avec 4 gardes nationaux pour amener Ligeron et ses deux bœufs ! Celui-ci refusant d'aller jusqu'au district, les animaux sont mis en garde chez l'aubergiste Niault, au bourg, « *en attendant l'avis de l'administration...* »

Mais à Alligny, l'**opération la plus spectaculaire est l'installation d'un chantier d'extraction du salpêtre à l'église**, à partir de mai 1794, en application de la loi. Il s'agit de lessiver la terre extraite et de la traiter pour fournir le salpêtre qui, avec du charbon de bois, permettra de fabriquer la poudre à canon. Le 27 avril, la Commission Nationale des Armes et Poudres ordonne de « *faire couper les bois propres à convertir en charbon* ». Enfin, c'est un arrêté du district du 27 juin 1794 qui définit les détails de l'opération et, « *considérant que le salut de la République dépend de l'exécution des lois qui ont pour objet l'exploitation du salpêtre* » décrète « *que tous les bons citoyens doivent s'empresser de concourir de tout leur pouvoir* ».

Alors, on voit affluer les demandes pour y travailler ; celle, touchante, d'un orphelin qui a à charge son frère de 12 ans, infirme, et sa soeur de 10 ans ; le conseil général de la commune appuie sa demande et précise que les parents des ouvriers du salpêtre auront les mêmes secours que ceux des défenseurs de la Patrie.

L'arrêté précise que l'agent du district fera une tournée et qu'on devra lui présenter « *un citoyen pour apprendre à déguster les terres et à retirer le salpêtre qu'elles pourraient contenir* ». Ce citoyen dirigera ensuite l'atelier, fera lessiver les terres et les fera remettre en place. Notons qu'il est « *défendu d'y substituer du sable ou des pierres* ». Il s'agit d'abord du sol en terre battue de l'église mais il pourra s'agir aussi du sol des granges ; la municipalité mettra « *en réquisition les ouvriers, chevaux, voitures, bois et autres objets nécessaires* ». Par exemple, on communiquera « *le nom de ceux qui possèdent quelques chaudières en cuivre servant à faire de l'eau de vie, de la bière ou à teindre les étoffes (...) et tous ceux qui ne sont pas en pleine activité, seront à la disposition de l'agent salpétrier* ». De même, toutes les personnes « *qui ne sont pas en pleine activité seront à disposition* ». On devra également « *envoyer un recensement* »



exact des cendres qui sont dans l'étendue de la commune (...) déclarer la quantité nécessaire à blanchir les linges », les autres seront donc réquisitionnées. Ceux qui ne se conformeront pas à l'arrêté « *seront mis au rang des ennemis de la République* ».

Louis Rasse de Moux est désigné pour diriger l'atelier (avec René Morin comme chef d'équipe) ; Rasse demande au district 1200 livres pour ses premières dépenses (achat de matériel, salaire des ouvriers...). L'atelier, dont on espérait du travail bien rémunéré, se met difficilement en place car les fonds attribués par l'administration arrivent très difficilement : le 28 juin 1794, quatre ouvriers viennent réclamer leur salaire pour avoir « *coupé le bois propre à faire du charbon pour la poudre* ». La somme demandée sera délivrée le 8 juillet par le District qui rappelle aussi que les livraisons doivent être faites « *sur le champ* ».

Bientôt, on signale que certains ouvriers « *quittent leur atelier sans raison* », vraisemblablement ils n'ont pas été payés... Le 1^{er} octobre, Rasse produit ses comptes, il ne lui reste que 50 livres. Aussitôt, un citoyen est désigné pour aller chercher, à Chinon la Montagne, un complément de 700 livres en même temps qu'il livrera le salpêtre extrait. Malgré la fourniture des fonds le 11 octobre, les ouvriers, craignant sans doute de ne pas être payés, ne se précipitent pas. Le 14 décembre, trois citoyens sont réquisitionnés mais refusent de s'y rendre, l'un pour cause de maladie, l'autre car il est loué chez un propriétaire, un autre car il demande à être payé d'avance. Ils sont condamnés à des amendes de 6 sols et « *6 jours de détention aux arrêts de Chinon la Montagne* ». Finalement, le 25 décembre 1794, Morin demande la suspension de l'extraction car « *la neige est trop abondante et empêche de continuer l'opération* ». La difficulté du recrutement était probablement due aux conditions de travail dans le froid et aussi à l'insuffisance des salaires.

En effet, l'atelier est rouvert le 8 février 1795 mais, en raison des arriérés de paiement, on demande encore 1200 livres qui seront délivrées le 4 mars. Le fonctionnement est toujours aléatoire car, le 8 mars, la municipalité décide une augmentation des salaires : « *les ouvriers à 3 livres par jour et le chef à 4 livres.* » et le 20 mars, René Morin désire « *que le compte fût arrêté de la quantité de salpêtre qui a été livrée, à l'effet de toucher les 2 sols par livre de salpêtre qui lui ont été promises* » (demande appuyée par la municipalité). Le 30 mars, les ouvriers protestent que « *vu la cherté des aliments, ils ne voulaient point travailler qu'ils ne soient payés une somme juste* ». Ils obtiennent 4 livres et le chef d'atelier, 5 livres. Une semaine plus tard, les candidats étant toujours peu nombreux, on accorde 5 livres aux ouvriers. Mais les caisses se vident (il n'y a même plus d'encrier à l'atelier...) Une nouvelle demande de 1200 livres est adressée au district le 20 avril. Enfin, le citoyen Rasse rend ses comptes le 19 mai 1795 car, après avoir reçu une dernière somme de 1900 livres, il ne lui reste plus que 38 livres et 9 sols qu'il se propose de remettre au nouveau maire. En effet, depuis le mois de mars, la municipalité a changé, comme nous allons le voir. Rasse, lui, est devenu juge de paix au canton. C'est la **fin de l'atelier de salpêtre**.

En même temps que les grandes décisions municipales, le registre nous livre **des faits divers** : par exemple, deux **meuniers**, en cette année 1794, cessent leurs fonctions : Claude Gibassier, meunier à l'étang neuf et au moulin de Jarles, (moulins appartenant au ci-devant Choiseul) et Nicolas Bouché, meunier au Moulin de la Chaume (appartenant au citoyen Pierre Lambert de Montabon). Pourquoi ces départs ? Les meuniers étaient peut-être lassés d'être l'objet de plaintes de la part des habitants disant « *qu'ils subissaient des vexations* » de la part des meuniers, sans doute en rapport avec une taxe qui avait été instituée sur le moulage du grain. Peut-être les meuniers, généralement aisés, se moquaient-ils de ceux qui rechignaient à payer le prix... Nous ne pouvons faire que des hypothèses. Cependant, l'affaire est prise au sérieux



car une délibération du 27 août 1794 demande au district qu'on rembourse cette taxe « *à l'effet d'empêcher de créer une infinité de malheureux à qui l'on fait des vexations affreuses* ».

Puisque l'on parle des moulins, on trouve l'année suivante (27 juillet 1795) une description précise du moulin de Marnay : « *Il appartient au ci-devant Montmort (...) est composé d'une maison qui fait le moulin, un battoir, une petite grange, une petite écurie et trois petits jardins, un pré, à la levée d'environ 4 chars de foin, joignant la dite maison et un petit étang appelé étang de Coeurcoux (...) au finage de Pensières* ».

Les faits divers concernent aussi de **nombreuses infractions**, comme nous l'avions vu pour les années 1790, 91. Ensuite, les années 1792, 93, 94 avaient été si riches en décisions graves liées aux événements nationaux (recrutement de volontaires, restrictions, réquisitions, dénonciations, rareté des subsistances et indigence...), que notre registre ne signalait plus beaucoup de plaintes. Après la chute du gouvernement révolutionnaire, les plaintes reprennent : plaintes pour injures, délits dans les bois de l'ancien seigneur, « *anticipations* » (empiétements) sur des voies communales ou des biens communaux, « *mésus* » (dégâts) causés dans des champs ; ce sont les bestiaux du citoyen Niault « *dans un champ de seigle aux Montabouloins* » ou « *un mésus à la Brierotte fait par les cochons d'Anne Choureau* ». Ce sont aussi des conflits entre hameaux à propos des biens sectionnaux. Par exemple, en juin 1796, les habitants d'Alligny portent plainte contre ceux de Marnay pour des dégâts dans un bois commun « *les Bois dessus* »...

Au plan national, malgré la **chute du gouvernement révolutionnaire**, (exécution de **Robespierre** en juillet 1794 et avènement du **Directoire**) les réquisitions et problèmes liés à la guerre continuent. Ainsi, le 25 mars 1795, deux prisonniers de guerre sont envoyés chez Claude Ligeron de Ruère qui doit les nourrir et les blanchir. L'un est à sa disposition, l'autre travaille à l'atelier de salpêtre. Bonnamour, un autre citoyen, se défait de deux prussiens, en juillet 1795, « *parce qu'ils faisaient une mauvaise conduite chez lui tant en action qu'en propos (...) et n'ont pas voulu rendre les comptes des avances reçues et sur les habillements donnés* ». La guerre prive aussi les familles de bras indispensables et les paysans pauvres en viennent à tomber dans l'**indigence**. Ainsi, en mai 1795, on convoque les familles concernées et on leur répartit 329 livres allouées par le district. De plus, on établit une liste précise « *pour réprimer l'abus* ». On recense 56 indigents. Le 7 juin, on reçoit encore une somme de 1925 livres mais le district exige qu'on lui transmette un « *tableau des parents de volontaires* » c'est-à-dire de soldats sous les drapeaux. La surveillance par le district est constante.

Après la chute de Robespierre, une nouvelle **constitution dite de l'an III** est élaborée pour éviter les excès du gouvernement révolutionnaire et rétablir la stabilité. Proclamée le 22 août 1795, elle sera mise en application le 27 octobre. Elle crée le régime du **Directoire qui confie le pouvoir exécutif à 5 directeurs**. Elle rétablit le **suffrage censitaire** qui divise par deux le nombre d'électeurs ! Cette constitution n'est donc plus démocratique.

Elle instaure une municipalité au **niveau du canton** (c'est donc à Montsauche que se célébreront les mariages pour un temps) mais, au niveau municipal, les responsables sont **nommés**, comme des fonctionnaires. Dès le **22 mars 1795**, les citoyens sont réunis « *au temple de la raison* » pour entendre la lecture d'un arrêté du « *représentant du peuple Guillerault (...) contenant la nomination de nouveaux officiers municipaux et membres du conseil, agent national, secrétaire et élus pour organiser les autorités de cette commune* ». La confusion semble installée entre élection et nomination !



Le maire nommé est **Jean Renault**, fils de Claude. C'est le **cinquième mandat**.

Officiers municipaux : Jean Pitois, Pierre Girard (Pierre-écrite), Jean Quinard, Jean Dureuil (Pensières), Charles Gillot (Marnay).

Notables : Pierre Caillot (Alligny), Claude Neault, Jacques Gérard (Mont), Noël Bonnard, Jean Machin (Pierre-écrite), Gaspard Bourgeois (Alligny), Jean Labbé (Marnay), Antoine Guilleminot (Reglois), Léonard Caillot (la Place), Jean Lesenfants (le Défend), Claude Chaumien fils de Claude (Monbobelin), Louis Neault (Alligny).

Agent National : Jean Rousseau, Secrétaire : Jean Dupin, Assesseurs : Jean Bourgeois ci-devant maire, Jean Ligeron (Bazolle), Nicolas Chaumien père, Claude Collenot (Pensières).

La délibération ajoute : « *le dit Rousseau (...) a dit qu'il avait convoqué tous les membres composant les anciennes autorités (...) et ceux composant la nouvelle* ». Il précise que les anciens membres devront rendre compte, remettre les papiers qu'ils possèdent aux nouveaux membres, installer ceux-ci qui devront prêter serment. Le compte-rendu de l'ancienne municipalité sera fait le 19 juin 1795 et le même jour l'ancien maire, Jean Bourgeois, rend les comptes de l'atelier de salpêtre.

A partir de cette année 1795, l'activité du conseil municipal va diminuer considérablement. Depuis 1791, on comptait 30 à 55 délibérations par an (avec un maximum pour l'année 1794, où on en a pris 110). En 1795 on en trouve encore 50 et puis, jusqu'à la fin du registre en 1816, on en a de une à quatre par an et certaines années, aucune : les décisions venant du pouvoir central, il ne restait que très peu de pouvoir localement.

Au niveau national, le **Directoire** avait assez bien commencé mais à partir de 1797 des illégalités, des mesures dictatoriales et des persécutions religieuses contribuèrent à discréditer le régime et, par le **coup d'état du 18 brumaire** (9/11/1799), **Bonaparte mit fin à la Révolution** en instaurant le **Consulat (constitution de l'an VIII)**. Elle rétablissait le suffrage universel masculin mais les électeurs ne proposaient que des listes de citoyens parmi lesquels le gouvernement choisissait les fonctionnaires des communes, des départements et des assemblées nationales. Le pays était dans un tel état, que l'opinion, indifférente, était prête à accepter un régime autoritaire. Bonaparte devint consul à vie en 1802 et **Empereur en 1804**.

A Alligny, à partir de 1795, et pendant le Consulat et l'Empire, outre les plaintes, les délibérations vont concerner, par exemple, la nomination des **autorités communales** : un nouveau secrétaire greffier, **Barthélémy Gadrey** est nommé le 19 juillet 1795 et « *accepte de remplir sa place avec zèle et exactitude* ». Cette nomination est contestée par **Jean Dupin** (secrétaire en place) et qui avait été nommé instituteur le 18 juin 1794. Mais une délibération du 9 août 1795 nous apprend que les deux fonctions étant incompatibles, Dupin doit céder sa place de greffier. Pour la lecture du registre, c'est bénéfique, car Dupin, bien qu'instituteur, a une écriture déplorable ! Il n'a peut-être pas donné entière satisfaction car le 19 mai 1803, c'est B. Gadrey qui est nommé maître d'école avec fonction de chantre (l'enseignement n'est pas encore laïque) et il deviendra adjoint en 1805.

Se pose aussi la question de la **fonction curiale**. Depuis le 20 mars 1794 la paroisse n'a plus de curé et l'église, devenue « temple de la raison », a été vidée des objets de culte. Le Directoire est toujours hostile au catholicisme mais la masse de la population reste fidèle à l'ancienne religion. Ainsi, l'ancien curé **Crépey**, hébergé à Saulieu et sans doute sollicité par ses anciens paroissiens, propose « *d'exercer le ministère du culte catholique* » les 13 septembre et 5 novembre 1795. On lui en donne acte et il reprend sa fonction jusqu'en septembre 1797. De nouveau, la paroisse n'a plus de curé, ce qui oblige les paroissiens à se rendre à St Martin. Le



6 juillet 1800, se présente **Claude Bizouard** comme « étant fidèle à la constitution » mais le 3 janvier 1801 arrive un autre candidat **Jean Largy**. C'est alors le conflit dans la commune car chacun a ses partisans... Alors, le maire partage les offices entre les deux prêtres ! Et la situation dure jusqu'au 11 mars 1803 où, en application du Concordat de 1801, le **Préfet nomme Largy** officiellement curé avec l'accord de la hiérarchie catholique. L'augmentation de son traitement est votée et passe à 600 francs en avril 1804 (le franc a été créé par Bonaparte en 1803) et on lui accordera 300 f pour entretenir un cheval en 1809. Cependant, l'église avait bien besoin de réparations comme le souligne le conseil des fabriciens (citoyens chargés de l'entretien du bâtiment). On se contentera, d'abord de « *raccorder la cloche* » (car il n'y en a plus qu'une) et on règle 100 livres pour cette réparation au maréchal ferrant Rondart et, en avril 1804, sont votés 600 francs pour les réparations à l'église et au presbytère.

Terminons par les nouvelles désignations qui suivirent celles de mars 1795. En mars 1796, l'administration du canton demande le renouvellement de l'agent municipal (procureur) et de l'adjoint. Seront élus respectivement Claude Bonnard et Andoche Dureuil avec seulement 18 votants : l'enthousiasme des débuts a disparu ! Le 16 mai 1796 une nouvelle élection désigne Jean Dupin comme agent municipal et Léonard Caillot comme adjoint avec 28 votants.

Le 4 juin 1800, **Jean Bourgeois** est renommé **maire** et deux mois plus tard André Barbotte, adjoint. C'est le **sixième mandat**. Ce sont eux qui eurent à gérer les changements de secrétaire et d'instituteur ainsi que la rivalité entre les deux curés. Ils organisèrent aussi une fête le 14 juillet 1800, avec chants républicains, en l'honneur « *des armées, des généraux et du héros qui les commande* ».

Le 5 février 1805 c'est **Adrien Barbotte** qui devient **maire**. C'est le **septième mandat**. La délibération emploie pour la dernière fois le nom des mois révolutionnaires et on revient au calendrier traditionnel. Le 1^{er} janvier 1806 a lieu le **premier recensement de population** de la commune. Il donne les résultats suivants : 638 garçons, 651 filles, 364 hommes mariés, 364 femmes mariées, 63 veufs, 59 veuves et 25 militaires sous les drapeaux. Soit **2164 habitants**. En 1809, le Préfet réorganise la garde nationale d'Alligny composée d'habitants de la commune. Elle comprend : 2 compagnies, 2 pelotons, 4 sections et 8 escouades.

Deux faits divers sont à signaler : le tilleul de Marnay renversé par le mauvais temps (16 juillet 1806) est mis en délivrance et adjugé à Jean Gillot pour 15 livres et 10 sols (le franc n'est pas encore entré dans les mœurs). Le 31 mars 1808, Jean Machin de Pierre-écrite tue, en pleine nuit, une hyène échappée d'un cirque.

Enfin, le 31 janvier 1811, **Laurent Primard** est nommé **maire** provisoire. Nous traiterons bientôt de ce mandat qui fut très mouvementé.

A suivre : Les municipalités du XIX^e siècle et le développement communal.

